

Communiqué de presse
12 décembre 2017

L'Inrap fait appel au mécénat participatif pour transmettre l'archéologie aux plus jeunes



Pour renforcer ses actions culturelles en direction du jeune public, l'Inrap fait appel au mécénat participatif. La plateforme Commeon a été choisie pour faire appel aux citoyens comme aux entreprises afin de soutenir les projets de son programme d'éducation artistique et culturelle (EAC).

La politique EAC de l'Inrap

Depuis 2014, l'Inrap développe un plan d'action national en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) s'appuyant sur les priorités communes des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Il s'articule autour de trois axes : la sensibilisation à l'archéologie et au patrimoine, en particulier en milieu scolaire pour toucher le plus d'enfants possible ; la formation d'enseignants et de médiateurs culturels pour créer des relais ; la conception de ressources accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, en 2016, l'Inrap a, gratuitement, impliqué près de 130 000 jeunes dans une action de valorisation, produit plus de 10 ressources en ligne ou imprimées, et formé ou sensibilisé 450 enseignants. Quelques exemples : le livret-jeu *Ti Zagouti* distribué aux enfants en Guyane et aux Antilles, le livret « Mémoires de fouille » *Archéologie et gazoducs* diffusé dans les communes traversées par le gazoduc, la résidence d'un archéologue au collège Pierre-Curie à Bondy...

L'archéologie permet une approche directe de la vie quotidienne dans les sociétés passées, explique l'évolution des territoires et de l'environnement en favorisant un regard critique et autonome. L'Inrap espère ainsi contribuer à développer la conscience d'un héritage patrimonial et culturel universel.

Compléter un programme dynamique

La campagne de mécénat participatif permet de participer au financement et de compléter ces actions et productions destinées aux jeunes : conception de parcours éducatifs et d'ateliers, création d'outils numériques et audiovisuels, élaboration de livrets jeux et de dossiers pédagogiques à destination des enseignants, production de documents et d'outils pour la classe. Grâce aux dons, l'Inrap pourra amplifier son programme et développer davantage de projets, dans un esprit de démocratisation culturelle.

Comment ça marche ?

À partir du 15 décembre 2017, le programme d'actions d'EAC sera lancé sur la plateforme Commeon, <https://www.commeon.com/fr/projet/inrap-eac>.

Les donateurs choisissent le montant de leur soutien financier en quelques clics. Des contreparties leur sont proposées selon la contribution. Un avantage fiscal est prévu par la loi sur le mécénat : 66% du montant donné par les particuliers sont ainsi déductibles de l'impôt sur le revenu, et 60% pour les entreprises (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires). Des comptes rendus mensuels leur seront faits notamment sur le blog lié à la plateforme Commeon.



L’Inrap

L’Institut national de recherches archéologiques préventives est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche. Il assure la détection et l’étude du patrimoine archéologique en amont des travaux d’aménagement du territoire et réalise chaque année quelque 1800 diagnostics archéologiques et 200 fouilles en partenariat avec les aménageurs privés et publics, en France métropolitaine et outre-mer. Ses missions s’étendent à l’exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique au public. Ses 2 000 agents, répartis dans 8 directions régionales et interrégionales, 42 centres de recherche et un siège à Paris, en font le plus grand opérateur de recherche archéologique français et l’un des premiers en Europe.

Commeon

Commeon est la plateforme de référence dédiée au mécénat participatif qui permet à chacun de s’engager concrètement, pour faire aboutir des projets d’intérêt général. Grâce à ses outils digitaux simples et intuitifs, Commeon permet à chacun de devenir mécène d’un projet dès 10€ Chaque donateur y dispose d’un « portefeuille philanthropique qui permet à chacun de gérer son budget de dons et ses avantages fiscaux et facilite, au-delà du don, une relation durable avec les organisations soutenues. Depuis son lancement en 2014, Commeon a accompagné plus de 300 projets d’intérêt général dans leur recherche de financement participatif et compte une communauté de près de 14.000 membres actifs.

Contacts

Eddie Ait
Délégué aux relations institutionnelles et au mécénat
Inrap, direction générale
01 42 08 81 02 – eddie.ait@inrap.fr

Jérémy Fretin
Business developer
Commeon
07 87 48 86 09 – jfretin@commeon.com